



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 19
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 25

DÉLIBÉRATION n° 2025/127

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Signature de l'avenant n° 1 à la promesse de bail à ferme avec la SCIC TERRA ALTER NATIVE

Le projet de développement des serres photovoltaïques a subi depuis son émergence de nombreux obstacles ayant pour conséquence un retard important dans le calendrier opérationnel.

De ce fait, la promesse de bail à ferme signée avec le futur fermier (SCIC TERRA ALTER NATIVE) est devenue caduque. Il convient donc de pouvoir la proroger afin qu'elle puisse correspondre au calendrier du projet.

Pour information, la prochaine étape à ce sujet est la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la parcelle qui devrait se dérouler à l'automne prochain.

Ensuite il s'agira de démolir les bâtiments présents sur l'emprise du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 abstentions (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

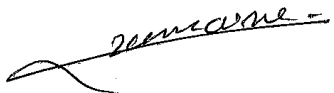
ACCÉPTE

- La prorogation de bail à ferme au 31 décembre 2026

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la promesse de bail avec la SCIC TERRA ALTER NATIVE

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025